

**Je demande la production de mon nouveau permis ...  
suite à mon rendez-vous auprès de la commission médicale  
Quels documents apporter ou envoyer ?**

**que faut-il faire ...**

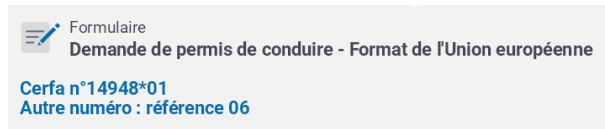
- Vous avez pris rendez-vous auprès de la commission médicale des permis de conduire de Bar-le-Duc/Commercy ou de Verdun.
- Vous avez été examiné par deux médecins qui vous ont remis le résultat de cet examen.
- Les médecins ont émis un avis favorable et un exemplaire de l'avis médical vous a été remis.
- Pour obtenir votre permis de conduire vous devez transmettre une demande de production du permis de conduire à la préfecture ou la déposer au secrétariat de la commission médicale lors de rendez-vous :

**où ...**

Commission médicale de Bar-le-Duc	Commission médicale de Verdun
Préfecture – 40 rue du bourg - BAR-LE-DUC	Sous-préfecture - 1 place saint Paul - VERDUN

**liste des pièces à fournir ...**

1. l'imprimé de demande de production du permis de conduire



[cliquez ici : cerfa n°14948\\*01 autre numéro réf. 06](#)  
(complété, daté et signé)



Ce document devant être numérisé, le **plus grand soin** doit être apporté à sa rédaction réalisée à l'**encre noire** (stylo noir à pointe moyenne ou large), en lettres majuscules, sans les accents et sans rature et la **signature ne devant pas dépasser du cadre**.

2. Une photocopie de votre avis médical [CERFA n°14880\\*01](#) (document bleu que les médecins de la commission médicale vous a remis)

3. une photographie d'identité récente

**RAPPEL** : les photographies présentées doivent répondre à la norme ISO/TEC 19794-5 : 2005 (format 35mm x 45mm). Elles doivent être agrafées uniquement dans le liseret blanc de la planche photographique.

4. une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité française en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans, passeport en cours de validité) pour les Français et les ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, ou du titre de séjour ou du visa long séjour en cours de validité pour les autres ressortissants.

5. une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à vos nom et adresse sur papier format A4 (facture datant de moins de 3 mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer).



En cas d'hébergement chez un tiers, joindre également une attestation de l'hébergeant, une photocopie d'un justificatif de son domicile et une photocopie de sa pièce d'identité recto-verso en cours de validité.

## informations utiles ...

Pour suivre l'avancement de la production de votre permis de conduire, être informé par SMS ou courriel de la disponibilité de votre permis de conduire :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Vous pouvez également joindre le centre d'appel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés au 0810 901 041

- Lorsque votre titre est arrivé en préfecture, vous devez vous présenter **personnellement** (pas de procuration possible) et muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité à l'adresse ci-dessous :

Préfecture de la Meuse  
40 rue du Bourg - CS 30512  
55012 BAR-LE-DUC CÉDEX  
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 ;

- Attention** : vous avez un délai maximum de 6 mois pour retirer votre permis de conduire. Passé ce délai, votre titre sera purement et simplement détruit et il vous appartiendra de reprendre alors l'intégralité de la procédure.

- informations générales cliquez sur le lien** : <http://www.service-public.fr/>

Navigation menu: PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS, ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION

Service-Public.fr  
Le site officiel de l'administration française

Menu items: Papiers - Citoyenneté, Famille, Social - Santé, Travail, Logement, **Transports**

ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...

Accueil particuliers > Transports > Permis de conduire

## Permis de conduire



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :  
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Date de création	09/02/16	Date de mise à jour (vérification annuelle ou évolutions)	29/04/16	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	----------	---	----------	--	---